

Le monoxyde de carbone, ce tueur silencieux

Le monoxyde de carbone (CO) est invisible, mais dangereux. Des appareils de chauffage qui fonctionnent mal ou placés dans une pièce mal ventilée peuvent provoquer une intoxication au CO.

Chaque année, le CO est responsable de nombreuses intoxications. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique provenant de la combustion incomplète de carburant (gaz naturel, charbon, bois, propane, essence...). Il est incolore, inodore et non irritant. Il est très difficilement détecté mais se diffuse pourtant très vite dans l'environnement, causant d'importants problèmes de santé.

D'où provient le CO ?

Des appareils de chauffage domestiques, des cheminées (sales ou obstruées), des chauffe-eau et des fours à gaz, en particulier si l'entretien et la ventilation font défaut ;

Des véhicules qui tournent au ralenti dans un espace clos (garage) à proximité d'une habitation ; des appareils de plein air mais utilisés à l'intérieur comme les barbecues, les réchauds, les grilles ou les chaufferettes ; de la fumée de tabac .

Quels sont les signes d'une intoxication ?

Les premiers symptômes qui doivent alerter sont des vomissements, des nausées, des maux de tête et des vertiges. Si ces symptômes apparaissent souvent pendant une même activité (ex : douche) et/ou que plusieurs personnes les ressentent dans une même pièce, il s'agit de s'en préoccuper sans tarder. Une intoxication au CO peut en effet être mortelle.

Quelques gestes préventifs

Limiter l'utilisation des appareils de chauffage sans évacuation des fumées.

Ne pas utiliser d'appareils de chauffage portatifs au gaz ou au mazout pendant plus d'une heure, et en aucun cas lorsque l'utilisateur dort.

Veiller à toujours bien aérer la pièce et à garantir une bonne évacuation des gaz de combustion, surtout en cas d'utilisation d'un chauffage sans évacuation des fumées. Les appareils électriques ne posent pas de problème.

Etre attentif aux signes de combustion incomplète : flamme de couleur jaune (elle doit normalement être bleue), dépôt de suie autour de l'appareil et degré d'humidité ambiante élevé.

Faire vérifier l'appareil de chauffage par un professionnel agréé, avant chaque saison hivernale.

Adapter la taille du chauffage à celle de la pièce à chauffer.

Aérer tous les jours.

Utiliser une hotte aspirante au-dessus d'une cuisinière à gaz.

Faire ramoner cheminée et autres conduits d'évacuation chaque année.